

Compte-rendu 1^{ER} CONSEIL D'ÉCOLE

Lundi 6 novembre 2023

Ont été invités :

Mme Cholat, Inspectrice de l'Éducation Nationale
M. Bazile, maire de Bignoux
M. Neveu, premier adjoint
Mmes et MM les représentants de parents
Mmes et M. les enseignants

Présents :

Les représentants de la mairie : M. Bazile, M. Neveu
Les représentants de parents d'élèves : Mme Bastille, Mme Rossignol, Mme Perichaud, M. Bernuchon et M. Farrugia
Les enseignants : Mme Bernier, Mme Bonnet, M. Bourriaud, Mme Colin, Mme De Bruyne

Sont excusés :

Mme Cholat
Mme Braguier, enseignante

En préambule, Mme Colin souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues et aux parents nouveaux membres du CE et remercie les parents d'élèves pour leur investissement cette nouvelle année.

Secrétaire de séance : Guilhem Farrugia

Début de séance à 18h.

Rappel de l'ordre du jour

- Rôles et attributions du Conseil d'école ; résultats des élections
- Effectifs et répartition de la rentrée 2023
- Organisation du temps scolaire et périscolaire
- Sécurité et présentation du plan de lutte contre le harcèlement
- Approbation du règlement intérieur
- Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école
- Présentation des projets de l'année
- Questions des parents

Vote et adoption du PV du conseil d'école du 29/06/23

1. Résultats des élections

Les élections se sont déroulées par correspondance le vendredi 13 octobre 2023 ; 162 inscrits, 80 votants, 10 blancs/nuls soit 70 suffrages exprimés (soit 49% des inscrits) (58% en 2022, 70% en 2021, 65% en 2020, 78% en 2019).

Ont été élus Mme Rossignol, Mme Périchaud, Mme Germain, M. Farrugia, M. Bregeon, M. Bernuchon et Mme Bastille.
A nouveau, remerciement aux parents pour leur engagement envers l'école.

| Titulaires | Suppléants |
|---|-----------------------------|
| C. Rossignol A. Périchaud C. Germain G. Farrugia N. Bregeon | S. Bernuchon M. Bastille |

Rôle et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés

d) Les activités périscolaires

e) La restauration scolaire

f) L'hygiène scolaire

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5. En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

6. Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7. Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers

b) L'organisation des aides spécialisées

c) Les fournitures scolaires.

Les attributions du conseil d'école sont définies par [les articles D411-1 et suivants du code de l'éducation](#).

2. Effectifs et répartition

La rentrée s'est faite avec 117 élèves répartis sur 5 classes, soit 78 familles (108 élèves en juin 2023).

Une famille a déménagé : trois enfants sont donc partis à ce retour de vacances. Arrivée d'une nouvelle famille (une élève en MS), soit 115 élèves scolarisés actuellement.

| Effectif et Répartition des élèves au 6 nov 2023 | | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|----------------------|
| Noms des enseignants | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Effectif des classes |
| Mme Bernier | 13 | 9 | | | | | | | 22 |
| Mme Bonnet | | 4 | 20 | | | | | | 24 |
| Mme Charré Mme De Bruyne en remplacement | | | | 14 | 6 | | | | 20 |
| Mr Bourriaud | | | | | | 14 | 11 | | 25 |
| Mme Colin Mme Braguier, les mardis et 1/4 mercr | | | | | | | 6 | 18 | 24 |

La loi Pour une Ecole de la confiance : n°2019-791 du 26 juillet 2019, parue au JO le 28 juillet et applicable depuis la rentrée sept 2019. [Renvoi à l'article LégiFrance. Article L113-1 et suivants et L131 et suivants du code de l'éducation](#)
 La loi dit notamment que l'instruction est obligatoire à 3 ans. Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à cette obligation à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée. Il faut donc entendre l'année des 3 ans. Concrètement sont concernés par la rentrée 2023, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Les enfants nés en 2021 seront accueillis en PS en septembre 2024.

Une famille arrivera sur l'école en janvier 2024 : +1 en GS dans la classe de Mme Bonnet et +1 en CM1 dans la classe de Mme Colin.

Concernant la prévision des effectifs pour la rentrée 2024-2025 :

18 CM2 vont partir au collège.

11 naissances en 2021 sur la commune de Bignoux, donc arrivée possible de 11 PS.

3. Organisation du temps scolaire pour 2023-2024

| Organisation (24h hebdo +1h d'APC) | | | |
|------------------------------------|--------|-------------------|---|
| lundi | 9h-12h | 13h30-16h | APC Ecole 16-16h45 |
| mardi | 9h-12h | 13h30-16h | Aide aux Devoirs Mairie 17-18h |
| mercredi | 9h-11h | TAP Mairie 11-12h | |
| jeudi | 9h-12h | 13h30-16h | APC Ecole 16-16h45 Aide aux Devoirs Mairie 17-18h |
| vendredi | 9h-12h | 13h30-16h | |

Le mercredi, la récréation est positionnée de 10h45 à 11h.

APC : les lundis et jeudis de 16h à 16h45.

36h sur l'année. 36 semaines d'école, 1h30/semaine donc pas toutes les semaines de l'année. Choix de ne commencer qu'après les vacances de la Toussaint, se laisser le temps d'une première évaluation.

Les activités qui restent facultatives vont débiter ces jours-ci.

Les enfants fonctionnent en groupe restreint.

La priorité est toujours la lecture, conformément à la demande institutionnelle.

Organisation du temps périscolaire

M. le maire prend la parole pour faire le point sur :

- La cantine : question des parents sur la quantité de nourriture, jugée parfois insuffisante ou faisant l'objet d'une répartition non équitable entre les enfants présents autour d'une table, en l'occurrence au deuxième service.

M. le maire explique que les enfants peuvent en parler directement à Audrey et souhaiterait obtenir plus d'informations à ce sujet.

Afin de comprendre si ce signalement relève d'une situation anecdotique ou au contraire récurrente, les représentants des parents vont demander une précision d'informations. Il semblerait *a priori* qu'il s'agisse parfois d'un partage inégalitaire du plat commun à la table (nourriture non répartie par les agents, mais service à la charge des enfants). Du point de vue des parents, il faudrait que le personnel veille globalement à une répartition non problématique, afin que tous les enfants bénéficient d'une quantité suffisante de nourriture.

- L'hygiène des locaux : Plus de papier dans les toilettes mais des torchons (changés plusieurs fois par jour dans les sanitaires). La présence de rats a été constatée dans l'enceinte de l'école : une entreprise spécialisée est venue le 7 novembre et reviendra le 13 novembre.

- Le service des agents : La mairie a fait une demande pour un service civique pour des conditions d'accueil optimales en garderie (car jusqu'à 65 enfants le soir, parfois). La mairie espère que ce service civique sera effectif en janvier. Marie-Paule sera absente du 29/11 jusqu'aux vacances de Noël. La mairie va rappeler aussi aux agents qu'une personne doit être toujours présente dans la garderie, même s'il y a des enfants qui sont dehors.

- Les TAP : ont repris plus tôt cette année. Eloïse gère l'organisation des TAP. Il faudra veiller à obtenir les financements les années suivantes, car ce financement n'est pas automatique.

- L'aide aux devoirs : 2 bénévoles (une seule bénévole l'an dernier). Il faudra voir avec les intervenants si la classe actuellement mobilisée n'est pas trop bruyante.

- Garage à vélo à l'intérieur de l'école : la mairie va consulter le Grand Poitiers pour savoir s'il est possible d'en obtenir un autre.

4. Sécurité et présentation du plan de lutte contre le harcèlement

Sécurité

Depuis l'assassinat de Dominique Bernard, les établissements scolaires sont en vigipirate 'URGENCE ATTENTAT'

Cela se traduit par une sécurisation plus forte des écoles :

- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte

- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué

- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée et répertoriée

- Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves sur les temps d'entrées et sorties des écoles.

Au maximum, les stationnements et attroupements devant les écoles doivent être évités.

Ces mesures s'appliquent de la même façon au temps périscolaire.

Exercice « intrusion » à réaliser sur cette période. S'échapper/S'enfermer

Exercice incendie : Un premier exercice réalisé ce 6/11, pendant un temps de récréation ou de classe selon les niveaux. Les classes de PS-MS, CP-CE1 et CE2-CM1 se sont regroupées sur le stade ; les classes de MS-GS et CM1-CM2 au niveau du parking, conformément au plan de sécurité incendie.

Pour rappel, 2 points de rassemblement :

Quand élèves sont en récréation en extérieur, ils se rassemblent sur le stade.

Quand les élèves de PS-MS, CP-CE1 et CE2-CM1 sont en classe, ou pour les élèves en salle de motricité ou en salle blanche, ils se rassemblent sur le stade. Les élèves dans les classes de MS-GS et CM1-CM2 se rassemblent sur le parking.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux réalisés cet été dans la salle blanche et pour le mobilier neuf. Remerciement également pour la nouvelle structure dans la cour des maternelles.

Travaux demandés et toujours en attente :

- Finir l'aménagement de la salle blanche avec les étagères,

- Portillon et grand portail avec la peinture qui s'écaille et dont les résidus se retrouvent dans le sol

- Paniers de basket à réparer, marquage des cours.

Présentation du plan de lutte contre le harcèlement PHARe

La lutte contre le harcèlement scolaire est une des priorités de l'Education nationale et de ce fait, depuis 2020, différents plans d'actions sont déployés à destination des établissements scolaires (formation, accompagnement...).

Le début d'année a permis aux enseignants de s'interroger sur différentes situations d'élèves. L'Inspection a proposé une formation à la Méthode de la Préoccupation Partagée.

Il s'agit d'une méthode non blamante développée en Suède par A. Pikas pour prévenir et défaire des situations d'intimidation. La méthode montre des résultats positifs, avec 8 cas de brimades sur 10 qui cessent.

Dans le cadre de ce programme, tout enfant de l'école est susceptible d'être entendu dans la gestion d'une situation. Un mail d'information à ce sujet a été envoyé à toutes les familles de l'école.

Le personnel périscolaire a été invité à cette formation.

Des réunions de concertations et d'échanges mairie/école se tiendront une fois par mois pour ces problématiques d'intimidations.

J 9 novembre : journée nationale de lutte contre le harcèlement.

5. Vote du règlement intérieur

Compte tenu du décret paru cet été, le règlement intérieur de l'école doit être modifié.

Ce texte ne pouvant s'insérer intégralement dans le règlement intérieur des écoles (trop long), une proposition concise a été travaillée et validée par la DSDEN de la Vienne.

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, le décret 2023-782 du 16 août 2023 entérine des dispositions qui ont pour objet de donner les moyens aux directeurs d'école d'apporter une réponse appropriée aux situations, en particulier de harcèlement. »

Le nouveau règlement est adopté.

Les parents saluent l'adjonction de ce paragraphe sur le harcèlement scolaire dans le règlement et ajoutent que la prévention contre le harcèlement vise également à assurer la sociabilisation et le bien-être des élèves, et ce dès l'école maternelle.

Le nouveau règlement sera modifié et transmis aux parents (affichage, mail et site d'école), accompagné la charte de la laïcité et du présent compte rendu du premier conseil d'école.

6. Les finances :

Au 31 août 2023, solde de la coopérative scolaire : + 5016,02euros

| | |
|--------------------------------|---------|
| 1 séance cinéma 2022-2023 | -100 |
| tr 2022-2023 | -170 |
| achat petit matériel 2023-2024 | -111,02 |
| Adh OCCE + assurance 2023-2024 | -252 |
| Adhésion USEP | -621,4 |
| Achats cuisine + pt matériel | -54,14 |

à ce jour + 3707,46 euros

L'école adhère à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) afin de gérer les fonds de coopérative de manière légale. La coopérative scolaire permet aux enfants de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'école : abonnements aux revues, achats de livres, sorties...

Il y a eu notamment **pour l'année 2022-2023, les achats :**

- de vélos et porteurs pour la maternelle,
- d'adhésions à l'USEP,
- d'abonnements aux revues
- d'albums en anglais pour enrichir la bibliothèque d'école débutée il y a deux ans

Il y a aussi chaque année des visites et sorties payantes. C'est pourquoi, il est demandé aux familles de participer au financement (12 € pour un enfant scolarisé dans l'école, 20 € pour deux enfants et plus).

Cette contribution reste volontaire. Le montant est donné à titre indicatif. Libre à chacun de choisir la somme de la participation. Quelle que soit la contribution des familles, tous les enfants sont comptés comme membres actifs de la coopérative scolaire.

Pour information, la participation financière s'élevait à 553 euros pour 2022-2023 (participation de 29% des familles), à 550 euros sur 2021-2022 (participation de 33% des familles).

L'équipe enseignante remercie les financeurs :

- La mairie : fournitures, mobilier, transport pour la piscine.
- L'APE : don de 1500 euros l'an dernier

7. Présentation des projets pour 2023-2024 :

Anglais renforcé : toute l'école est engagée pour une troisième année.

Formation à destination des enseignants, accompagnement de la conseillère pédagogique départementale

Priorité pour l'accueil d'assistant. Rya intervient de façon hebdomadaire, les mardis toute la journée, dans chacune des 5 classes. 30 à 45 min en PS-MS et MS-GS, 45 min CP-CE1, 1h en CE2-CM1 et CM1-CM2

Impulsion sur la participation à des projets

Objectif : plus d'anglais pour les élèves

Dans les textes : apprentissage débute en C2 avec 1h30 hebdo en C2 et en C3. Recherches montrent l'intérêt de commencer plus tôt pour s'ouvrir à l'autre, découvrir une autre langue, culture, améliorer les capacités d'écoute, susciter l'envie...

Avec Anglais renforcé : 15 min par jour en mater + 1 séance en DNL, 15 à 20 min par jour en C2 et jusqu'à 30 min C3 avec 1 séance de 30 min en DNL par jour

Watty à l'école : 4 classes sont engagées MS-GS, CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2

3 ateliers sur des thématiques de la transition énergétique proposé et financé par [GrandPoitiers](#) (nouveaux ateliers/l'an passé)

Atelier 1 : L'énergie (principe général, écogestes, sobriété)

Atelier 2 : Le réchauffement climatique

Atelier 3 : L'eau

Aude Etcheverry, animatrice du CPIE Seuil du Poitou, interviendra 3 fois dans chacune des 4 classes à raison d'1h en maternelle et 1h à 1h30 en élémentaire. 1ères dates lundi 20/11 pour les classes de CM1-CM2 et MS-GS et le jeudi 23 novembre pour les deux autres classes.

Atelier 2 en janvier et Atelier 3 en avril/mai.

Médiathèque les vendredis 1 semaine sur 2. Les élèves de maternelles ne se sont pas déplacés à la médiathèque au cours de cette première période mais les enseignantes ont empruntés des livres pour leur classe.

Poules et compostage : il faudra attendre qu'il n'y ait plus de rats dans l'enceinte de l'école avant que les poules soient de nouveau intégrées dans leur poulailler.

Depuis la rentrée :

- Participation à la fête de la Science pour les 5 classes :
 - Ateliers avec les Petits Débrouillards à l'école pour les deux classes de maternelle lundi 9 et mardi 10 octobre
 - Chimie amusante et Mendès France pour la classe de CP-CE1, mardi 10 octobre
 - Ateliers de physique autour du mouvement et exploration du parc du Deffend pour les CE2-CM1 et CM1-CM2 le jeudi 12 oct
- Initiation au Volley 4 séances financées par le comité départemental pour les deux classes CE2-CM1 et CM1-CM2

à venir :

- ✓ Découverte du TAP et répétition de l'orchestre de chambre de Nvelle Aquitaine pour les CP-CE1 le 11 décembre
- ✓ Piscine pour les CP-CE1-CE2-CM1 les mardis après-midi du 9 janvier au 9 avril 2024 soit 12 séances.

Une date d'agrément a été communiquée lors des réunions de rentrée. Pour rappel : samedi 16 décembre 10h-11h30 à Chauvigny. Si d'autres sessions sont positionnées sur d'autres bassins, les familles seront informées dès que possible.

Autre rappel, les agréments pour l'encadrement en piscine et celui des sorties vélo sont valable à vie, à condition que cette participation à l'encadrement de sorties vélo ou piscine n'excède pas une latence de plus de cinq ans (si cela fait plus de cinq ans que cet agrément n'a pas été utilisé, il est annulé). L'agrément piscine permet la prise en charge dans l'eau d'un petit groupe d'élèves.

Pour la piscine, cette année, 53 élèves seront dans l'eau. 2 MNS : 1 avec 1 groupe en apprentissage, 1 en surveillance. 2 enseignants et les parents agréés. Il faudrait aussi des accompagnants pour les vestiaires (pas besoin d'agrément), surtout pour le début d'année puisque très grand groupe dont 15 CP.

- ✓ USEP pour les 5 classes : licences financées par l'APE. Licence donnera droit à chaque enfant à la carte passerelle : Possibilité pour ces élèves de tester différents sports à raison d'une à trois séances gratuites par clubs (à voir avec le club concerné), opération ouverte sur l'ensemble de l'année scolaire.
- ✓ Projet LPO-Natura 2000 pour les MS-GS au printemps, 1 ou 2 interventions en forêt
- ✓ Intervention dans la classe des CM1-CM2 et possiblement dans une autre classe, d'étudiants de l'ENSIP dans le cadre du Partenariat Scientifique pour la Classe pour des ateliers scientifiques.
- ✓ Intervention dans les classes des CE2-CM1 et des CM1-CM2, d'étudiants de la fac des sports qui vont passer le CRPE (stage 1 semaine avant vacances de Noël et 3 semaines avant vacances de Printemps) ?
- ✓ SOP du 3 au 8 avril : thématique de l'inclusion
- ✓ Classe transplantée pour les classes CE2-CM1 et CM1-CM2 ?
- ✓ 2 séances cinéma pour les maternelles (école et cinéma) : une en janvier, une en avril (avec peut-être une journée complète à Poitiers pour cette deuxième sortie).
- ✓ Soirée de Noël avec Marché de Noël : jeudi 14 décembre à la salle socio, 18h30.
- ✓ Défilé/fête du printemps V12 avril 2024

8. Questions des parents :

Plusieurs interrogations de la part parents sur la communication aux familles, en cas d'absence programmée d'un enseignant.

Réponse du corps enseignant : les parents sont informés dès lors qu'une absence est prévue et programmée à l'avance.

D'autres interrogations ont été soulevées : les réponses sont données au paragraphe « Organisation du temps périscolaire »

Le prochain conseil d'école aura lieu le 11 mars 2024 à 18h.

Fin de séance à 20h30

Le secrétaire
M. Farrugia

La présidente
Mme Colin



